



SYNDICAT MIXTE  
**RIA D'ÉTEL**

*Compte-Rendu du Comité de Pilotage du 01/07/08*

## COMITE DE PILOTAGE

**Site Natura2000 « Rivière d'Étel »  
FR 5300028**



**Le 1er Juillet 2008**

**Présents :**

Louis HERVÉ	Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel, Maire de Locol-Mendon, Président du COPIL
Daniel LASNE	Direction Régionale de l'Environnement
Emmanuel GIQUEL	Maire de Ste Hélène
Jean-Paul LOTHORE	Adjoint, Mairie de Landévant
Christophe TERRES	Adjoint, Mairie de Nostang
Jean-Paul AUCHER	Cap l'Orient
Thierry COUESPEL	Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Marie-Odile BOTTI-LE FORMAL	DDE, déléguée territoriale Pays d'Auray
Robert PARISSÉ	Direction Départementale des Affaires Maritimes, Auray
Olivier ROYANT	Conseil Général du Morbihan, Service Espaces Naturels Sensibles
Sophie BODIN	Conseil Général du Morbihan, Service Espaces Naturels Sensibles
Alain COUVIN	Office National des Forêts
Jérôme CABELGUEN	Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
Emmanuel QUERE	Conservatoire Botanique National de Brest
Franck DANIEL	Observatoire Départemental de l'Environnement du Morbihan
Édouard BEDIÉ	IFREMER
Adrien LE MENACH	Comité Régional des Pêches
Magali RICHARD	Comité Local des Pêches Maritimes Lorient-Étel
Marie-Christine LE QUER	Chambre d'Agriculture du Morbihan
Jean-Claude JOUANNIC	Président association de gestion des mouillages de Locol-Mendon, Le Dorenn
Jérôme LOIRE	Ostréiculteur, Syndicat Ostréicole de la Ria d'Étel
Gérard GUILLAS	Eau et Rivière de Bretagne
Hélène TROUMELIN	Bretagne Vivante
Brigitte LE TURDU	Bretagne Vivante
Benoit LE HUNSEC	Entente Interdépartementale de Démoustication
Jeannine ARCHIMBAUD	UMIVEM
Carole TRESSENS	Syndicat Mixte de la Ria d'Étel
Charlotte MIMBIELLE	Chargée de mission Natura2000, Syndicat Mixte de la Ria d'Étel

Absents excusés :

André HOREL	Sous-Préfet de Lorient
Catherine TONNERRE	Sous-Préfecture de Lorient
Fortuné LE CALVE	Maire de Merlevenez, Président de la Communauté de Communes de Blavet Bellevue Océan
Mme EVANNO	Présidente du Syndicat Mixte Du Pays d'Auray
Brigitte VADIER-METRA	Comité Départemental du Tourisme
Alain DREANO	Section Régionale de Conchyliculture de Bretagne Sud
Nadine SEGALÉN	Section Régionale de Conchyliculture de Bretagne Sud
Maryse TROTIN	Direction Départementale de l'Équipement
Jean-Claude RENAUD	Direction Départementale de l'Équipement
Christian LE CLEVE	Fédération du Morbihan pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
Alain MALEGOL	Association pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Auray
Bernard LAURANS	Eau et Rivières de Bretagne
Martine GERDIL	Eau et Rivières de Bretagne

Absents :

Monsieur le Président du Conseil Régional de Bretagne  
Monsieur le Président du Syndicat Mixte Auray Belz Quiberon  
Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour le Schéma Directeur du Pays de Lorient  
Monsieur le Maire de Kervignac  
Monsieur le Maire de Landaul  
Monsieur le Délégué Régional du Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres  
Monsieur le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs du Morbihan  
Monsieur le Président de l'Association de Chasse Maritime du Morbihan  
Madame la Présidente des Amis des Chemins de Ronde  
Monsieur le Président du Groupe d'Études des Invertébrés du Massif Armoricaïn  
Monsieur Roger MAHEO, expert en écologie du littoral  
Monsieur le Président de l'Association Kayak Club de Belz – Erdeven  
Monsieur le Président de l'Association Cristal Ria Kayak  
Monsieur le Président de l'Association de Défense du Littoral et des Pêcheurs de la Ria d'Étel et des communes limitrophes  
Monsieur le Directeur du Centre Nautique d'Étel  
Monsieur le Président de l'Association Saint Cado Plaisance  
Monsieur le Président du Comité Départemental de Randonnée Pédestre

Un dossier de présentation a été proposé à chaque participant en début de réunion. Il contient :

- ✓ le diaporama présenté en séance,
- ✓ un tableau synthétique mettant en avant les premiers éléments de diagnostic recueillis,
- ✓ Une liste de structures proposées pour intégrer le COPIL,

Par ailleurs, quelques fiches d'inscription, pour une journée de terrain prévue le 23 Juillet 2008, ont été déposées à l'entrée de la salle pour les personnes intéressées.

## Introduction

**M. HERVÉ** ouvre la séance en remerciant les participants de leur présence et en rappelant l'ordre du jour de cette 2<sup>ème</sup> réunion du Comité de Pilotage du site « Rivière d'Étel ».

Il rappelle le contexte particulier de ce deuxième Comité de Pilotage qui a lieu dans le cadre d'une proposition d'extension du site actuel. Il mentionne que les diverses collectivités consultées sur l'extension du site « Rivière d'Étel » ont délibéré favorablement pour le périmètre proposé mais ont souhaité qu'un ajout soit fait, prenant en compte la « Baie d'Étel » : zone au large de la barre d'Étel jusqu'à Groix, Belle-Ile et Quiberon.

**M. HERVÉ** précise donc que, dans un souci de cohérence, et en raison de la présence d'une chargée de mission Natura2000 sur le site existant, le Document d'Objectifs va, d'ores et déjà, être réalisé sur l'ensemble du site proposé.

Cependant, il tient à rappeler qu'une demande forte pour une extension du périmètre à la Baie d'Étel a été faite par l'ensemble des élus et par un certain nombre d'usagers, et qu'il serait contraire aux objectifs de protection du milieu marin de ne pas la prendre en compte.

### Rappel : Ordre du Jour

- ✓ État d'avancement de la démarche Natura2000 sur le site,
- ✓ Présentation des grandes lignes des diagnostics écologique et socio-économique,
- ✓ Extension du site au titre de Natura2000 en Mer,
- ✓ Organisation de la suite de la démarche.

## POINT 1 : AVANCEMENT DE LA DÉMARCHE NATURA2000

- Voir présentation annexée au présent compte-rendu (Bientôt disponible sur le site internet [www.ria-etel.com](http://www.ria-etel.com) >Communauté de Communes> Environnement> Natura2000)
- [diapositives 1 à 10 ]

## POINT 2 : LES GRANDES LIGNES DES DIAGNOSTICS ÉCOLOGIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE

- [diapositives 11 à 25 ]

**Charlotte MIMBIELLE** rappelle au Comité de Pilotage qu'il ne s'agit pas aujourd'hui de valider les diagnostics écologique et socio-économique.

Puis, elle dresse un rapide bilan des actions menées à ce jour et des connaissances recueillies sur le milieu et les activités. Elle rappelle que 4 groupes de travail se sont réunis durant cette première phase de diagnostic et qu'une réunion commune à ces groupes a permis à ceux qui le souhaitaient d'échanger sur cette première étape de concertation.

**Charlotte MIMBIELLE** propose ensuite aux participants de réagir sur le tableau synthétique qui présente les premiers éléments de diagnostic recueillis. Elle souhaite que les participants puissent faire des commentaires sur ce tableau et leur propose de lui faire remonter leurs éventuelles remarques ultérieurement.

**Adrien LE MENACH** demande pourquoi l'activité « Pêche à pieds professionnelle » n'apparaît pas dans ce tableau?

**Charlotte MIMBIELLE** répond qu'effectivement tous les thèmes, et notamment, la pêche à pieds professionnelle, n'apparaissent pas dans ce tableau. Elle indique qu'elle a construit son tableau en fonction des éléments pour lesquels elle a, à l'heure actuelle, recueilli des informations. Elle est par ailleurs en contact direct avec le Comité Local des Pêches Maritimes Lorient-Étel et plus particulièrement avec M.LE BEL, pêcheur à pieds professionnel.

- Pas d'autres remarques concernant ce tableau, il sera complété au fur et à mesure de l'avancée des diagnostics.

### **POINT 3 : EXTENSION DU SITE AU TITRE DE NATURA2000 EN MER**

- [diapositives 26 à 27 ]
- Rappel du contexte
- Parole donnée à **Daniel LASNE** de la Direction Régionale de l'Environnement afin de faire le point sur Natura2000 en mer.

En introduction de son propos sur la proposition d'extension du site au titre de Natura2000 en mer, **Daniel LASNE** se félicite du travail réalisé à ce jour, notamment de la concertation et des outils de communication mis en place.

Il rappelle ensuite que le site Natura2000 « Rivière d'Étel » constitue un cas particulier dans son extension en mer. En effet, malgré son extension jusqu'à la barre d'Étel, ce site reste majoritairement terrestre. Cela s'explique par le fait que, comme pour la partie existante, la proposition de périmètre est calée sur le zonage NDs<sup>1</sup> des Plans Locaux d'Urbanisme, afin de prendre en compte les habitats terrestres d'intérêt communautaire qu'il abrite (landes humides, zones boisées...).

Ainsi, il rappelle que dans les sites majoritairement terrestres, une plus grande place est faite aux élus locaux dans le pilotage de la démarche.

Par ailleurs, il indique que la consultation des communes et EPCI concernés, du 15 Avril au 17 juin 2008, s'est déroulée de manière positive, la démarche Natura2000 étant déjà entamée sur la partie Nord de la Ria d'Étel.

En effet, l'élaboration du Document d'Objectifs a débuté fin 2007 sur le fond de la Ria, c'est pourquoi il semble intéressant d'anticiper la suite de la démarche et de permettre à la chargée de mission de travailler, dès à présent, sur l'ensemble du site proposé. **Daniel LASNE** précise qu'une phase intermédiaire à l'existence juridique du site va courir jusqu'en Octobre 2008, moment de la transmission de la proposition de périmètre à la Commission Européenne.

---

1 Zones de Protection du Littoral

Il propose, dans un premier temps, que la cartographie des habitats soient réalisée rapidement, dans les semaines qui viennent; puis, dans un second temps, que le Comité de Pilotage se réunisse, dans le courant des mois d'Octobre / Novembre, afin d'entériner la procédure d'élaboration du Document d'Objectifs sur le site étendu.

Concernant l'élargissement du périmètre proposé à la baie d'Étel, demandé par les élus et de nombreux acteurs, **Daniel LASNE** souhaite rappeler que le processus de désignation des sites Natura2000 en mer c'est appuyé sur des données du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) ainsi que sur le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN).

Dans la plupart des cas, les sites proposés pour intégrer le réseau Natura2000 en mer sont des extensions de sites existants. Ces extensions reposent sur la présence de biocénoses<sup>2</sup> particulières : herbiers de zostères, maërl, champs d'algues, (etc.), ou sur la présence d'habitats d'intérêt communautaire : zones rocheuses (souvent très riches...). Ainsi, aucune extension n'a été proposée jusqu'en baie d'Étel, non pas que le milieu ne soient pas intéressant mais les priorités sont allées sur d'autres sites.

Aujourd'hui, voilà l'état des propositions mais peut-être qu'une évolution sera possible un jour.

Par ailleurs, **Daniel LASNE** reconnaît que les services de l'État ont regretté la rapidité de la procédure de désignation de sites au titre de Natura2000 en mer mais qu'au final, les extensions proposées en Bretagne sont cohérentes et représentent la superficie d'un département!

**Jérôme LOIRE** s'inquiète de la non prise en compte de la Baie d'Étel dans la proposition d'extension du site Natura2000 de la Ria d'Étel. En effet, il trouverait incohérent qu'une gestion différente soit mise en place sur deux parties d'un même espace maritime : la protection d'un site Natura2000 d'un côté alors qu'on permettrait l'extraction de sable au large, d'un autre!

Il conclut en disant qu'il est difficile d'utiliser le terme de développement durable dans ce cas, car il semble que ce soit l'inverse qui se profile!

**Jeannine ARCHIMBAUD** abonde en ce sens en disant que le manque est flagrant pour la baie d'Étel, à l'heure où, effectivement, on ne parle que de développement durable!

**Jérôme LOIRE** demande aussi pourquoi la zone au large de la côte sauvage de Quiberon n'a pas été proposée pour intégrer le réseau Natura2000 en mer?

**Daniel LASNE** répond que les priorités ont été établies à l'échelle régionale, une hiérarchie des enjeux a du être opérée car autrement l'ensemble du littoral Breton aurait été proposé et le réseau Natura2000 aurait perdu sa cohérence. Il ajoute que le réseau proposé aujourd'hui est représentatif des priorités de conservation des richesses marines et qu'il repose sur des données cartographiques de l'IFREMER, d'Universités et du Muséum National d'Histoire Naturelle. Aujourd'hui ce réseau est cohérent, mais peut être qu'il pourra être retravaillé un jour.

**Daniel LASNE** ajoute, cependant, que la protection des milieux marins devient une priorité Nationale et Européenne, en témoigne la directive-cadre « stratégie pour le milieu marin »<sup>3</sup> votée le 17 Juin 2008. Il précise que les dispositifs de protection des milieux marins vont se renforcer.

2 Ensemble des *populations* d'espèces animales ou végétales vivant dans un *milieu* naturel déterminé. La *biocénose* correspond à la composante vivante de l'*écosystème*, par opposition au *biotope*. (Sources : François Cabane / Ifremer)

3 L'objectif principal de la directive sur la stratégie pour le milieu marin est de parvenir à des eaux marines écologiquement saines d'ici 2020.

**Jean-Paul AUCHER** revient sur la demande d'extension du site Natura2000 en baie d'Étel, et concède que s'il n'y avait pas eu le projet d'extraction de sable dans cette zone, peut être qu'il n'y aurait pas eu de demande d'extension. Par contre, il précise que les inquiétudes prononcées quant à la réalisation de ce projet semblent légitimes. En effet, il mentionne que des impacts ont été démontrés, non seulement sur les zones d'extraction, mais aussi sur les zones alentours. Il demande si des études complémentaires sur ces impacts indirects ne devraient pas être intégrées à de tels projets?

**Daniel LASNE** précise qu'effectivement, ce genre d'activité provoque des dommages collatéraux. Il cite notamment le cas de l'extraction de maërl aux Glénans, ou l'extension d'un port dans l'Aber Benoît, où les modifications de milieux ont entraîné, localement, des disparitions d'espèces.

Par ailleurs, il ajoute que les milieux marins sont mal connus et qu'il est donc difficile d'évaluer les impacts indirects.

**Emmanuel GIQUEL** s'interroge sur l'interprétation administrative qui va être faite des délibérations prises par les différents conseils des communes et EPCI consultés? En effet, dans l'ensemble, les élus de la Ria d'Étel ont répondu favorablement à la consultation avec une demande d'extension alors que ceux de Cap l'Orient ont répondu contre.

**Daniel LASNE** spécifie que les propositions de modification de périmètre doivent se faire sur des arguments scientifiques. Il insiste sur ce point car il mentionne des sites qui ont été annulés pour cette raison. Seules des modifications ponctuelles ont pu être apportées dans le cas d'erreur cartographiques (par exemple l'intégration dans le périmètre Natura2000 de zones AC<sup>4</sup>, notamment sur la commune de Ste Hélène).

En ce qui concerne la demande d'extension, le Préfet n'a pas encore donné sa décision.

**Adrien LE MENACH** précise que la zone au large d'Erdeven est une zone de frayère très connue, et que s'il existe une possibilité d'intégrer la baie d'Étel au réseau Natura2000 en mer il faut le faire le plus vite possible!

**Marie-Odile BOTTI-LE FORMAL** demande pourquoi l'îlot de Roëlan au large d'Erdeven n'a pas justifié l'extension demandée du périmètre en baie d'Étel?

**Daniel LASNE** répond que, pour le site Gâvres-Quiberon, des modifications mineures ont été proposées dans le cadre de Natura2000 en mer, mais pas d'extension, notamment sur l'îlot de Roëlan qui bénéficie d'ores et déjà d'un Arrêté Préfectoral de Protection du Biotope (APPB). Par contre, peut être que la Zone de Protection Spéciale (ZPS, au titre de la Directive « Oiseau ») pourra évoluer, d'ailleurs, le Document d'Objectifs du site Gâvres-Quiberon préconise une extension du site à l'îlot de Roëlan.

**Daniel LASNE** prend note et transmettra aux services de l'État la forte demande d'extension du site en baie d'Étel exprimée ce jour.

---

4 **Ac** : Secteur situé sur le domaine terrestre de la commune délimitant les parties du territoire affectées exclusivement aux activités aquacoles, anciennement zones Ncc.

#### **POINT 4 : ORGANISATION DE LA SUITE DE LA DÉMARCHÉ**

➤ [diapositives 28 à la fin ]

**Charlotte MIMBIELLE** propose une liste de membres représentatifs des activités et usages exercés sur l'ensemble du site afin qu'ils puissent intégrer le comité de Pilotage qui vaudra pour l'ensemble du site Natura2000 de la Ria d'Étel. Elle demande aux participants de commenter la liste proposée (voir document ci-joint).

Au vu de cette liste, **Jeannine ARCHIMBAUD** demande pourquoi les dimensions historiques ou artistiques ne sont pas représentées, et, notamment, pourquoi le Musée des thoniers ne figure pas dans la liste proposée?

**Daniel LASNE** répond que les membres du Comité de pilotage doivent avoir une légitimité en lien notamment avec une influence potentielle sur les milieux naturels.

**Charlotte MIMBIELLE** ajoute que la concertation, dans le cadre de Natura2000, s'articule autour de plusieurs outils : le Comité de pilotage, les groupes de travail, les entretiens individuels. Les volets historique, voire artistique seront pris en compte dans le cadre de groupes de travail ou d'entretiens. Elle ne manquera donc pas de rencontrer des représentants du musée des thoniers.

**Jeannine ARCHIMBAUD** propose d'associer le Groupe Ornithologique Breton au Comité de Pilotage.

**Daniel LASNE** répond que malgré l'intérêt ornithologique indéniable que présente la Ria d'Étel, le site a été désigné au titre de la directive « Habitat ».

**Brigitte LE TURDU** demande alors si le site pourrait devenir une Zone de Protection Spéciale (ZPS, au titre de la Directive « Oiseau »).

**Daniel LASNE** répond que non, car des critères numériques doivent entrer en ligne de compte. Il concède que le site présente un grand intérêt pour les oiseaux mais que ce n'est pas suffisant. Quant à la participation du Groupe Ornithologique Breton au Comité de Pilotage, elle n'est pas nécessaire : la mise en place d'une ZPS n'étant pas à l'ordre du jour. Par contre, cela n'empêche pas de prendre en compte, dans le Document d'Objectifs, les intérêts ornithologiques.

**Daniel LASNE** propose d'associer Sandrine DERRIEN-COURTEL<sup>5</sup> pour son expertise sur les milieux marins.

L'assemblée approuve cette proposition.

**Jérôme LOIRE** demande si l'Observatoire du Plancton (Port-Louis) fait déjà partie du Comité de Pilotage. Si non, faut-il intégrer cette structure?

**Daniel LASNE** répond qu'à l'heure actuelle l'Observatoire du Plancton ne fait pas partie du Comité de Pilotage mais il s'interroge sur l'opportunité de sa participation. En effet, l'IFREMER est déjà présente. Par contre, comme pour le musée des thoniers, cité plus haut, ce sera un acteur à associer à la démarche par le biais des groupes de travail ou des entretiens individuels.

**Emmanuel GIQUEL** reprend la liste proposée et constate que de nombreuses associations de plaisanciers ont été proposées pour intégrer le Comité de Pilotage. Il ajoute que dans chaque commune il existe une association de plaisanciers et une association de pêcheurs, et qu'il serait intéressant de trouver un moyen de représentation pour ces associations, afin d'éviter un Comité de Pilotage avec de trop nombreux membres.

---

<sup>5</sup> Chargée de mission scientifique au Muséum National d'Histoire Naturelle, département milieux et peuplements aquatiques, Station de biologie marine de Concarneau

**Charlotte MIMBIELLE** cite l'Union des Navigateurs du Morbihan (UNAN56) qui fédère déjà des associations locales et demande si cette association ne pourrait pas jouer le rôle de représentant?

**Jérôme LOIRE** pense qu'une représentation locale doit être privilégiée.

**Adrien LE MENACH** s'interroge sur la représentativité de chaque activité au sein du comité de pilotage et rappelle que les pêcheurs à pieds professionnels sont représentés par une seule structure : le Comité Local des Pêches Maritimes Lorient-Étel.

Pourquoi ne pas envisager, comme cela s'est fait par ailleurs, la création d'une instance, spécifique au comité de pilotage du site, regroupant les associations locales de pêcheurs-plaisanciers qui assurerait une représentativité locale et éviterait la multiplication des membres du Comité de Pilotage?

La question reste en suspend mais l'assemblée s'accorde pour dire qu'un comité de pilotage ne peut fonctionner si ses membres sont trop nombreux.

- La SAGEMOR (gestion du port d'Étel) et l'Association CAP2000 (réunit conchyliculteurs et agriculteurs autour des questions liées à la qualité de l'eau) ont aussi été proposées pour intégrer la liste des membres du Comité de Pilotage..
- Présentation du calendrier prévisionnel de la mission.
- Une réunion d'information, s'adressant à la population dont le but sera d'expliquer la démarche Natura2000 et de présenter le site Ria d'Étel, va être programmée à la rentrée.
- Organisation de nouveaux groupes de travail : le choix a été fait de réunir 2 groupes de travail (Milieux marins / Milieux terrestres) dans le cadre du diagnostic sur l'extension du site Natura2000 Ria d'Étel.
- Le prochain Comité de pilotage est prévu pour Octobre / Novembre 2008. **Louis HERVÉ**, actuel président du Comité de pilotage, avait souhaité, lors de la 1ère réunion que de nouvelles élections aient lieu après les échéances municipales. Cependant, vu la tenue prochaine d'un Comité de pilotage, constitué de nouveaux membres, il accepte de poursuivre dans le rôle de Président du Comité de pilotage, jusqu'à la prochaine réunion. Néanmoins, **Louis HERVÉ** souligne l'importance de l'implication des communes concernées par l'extension du site, et souhaite que du « sang nouveau » soit injecté dans ce type de démarche.

## CONCLUSION

**Louis HERVÉ** remercie l'ensemble des participant et lève la séance à 11h40.

Le Président du Syndicat Mixte de la Ria d'Étel,  
Président du Comité de Pilotage,

  
  
Louis HERVÉ